

DECISION N° 20/2007
portant délégation de signature à Monsieur Gérard LASSAYS
Directeur adjoint

Le Directeur par intérim du Groupe Hospitalier Sud Réunion,

VU le Code de la santé publique ;

VU le décret n° 97-374 du 18 avril 1997 relatif à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé et modifiant le code de la santé publique ;

VU l'ordonnance n° 2005-406 du 2 mai 2005 simplifiant le régime juridique des établissements de santé, notamment son article L 6143-7 ;

VU le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

VU l'arrêté de la directrice de l'Agence régionale de l'hospitalisation Réunion – Mayotte n° 60/2007/ARH du 11 mai 2007 confiant l'intérim du GHSR à M. Alex LYSANDRE à compter du 14 mai 2007 ;

VU la décision n°17/2006 du 29 mars 2006 portant délégation de signature à Monsieur Gérard LASSAYS, Directeur Adjoint ;

DECIDE

ARTICLE 1 : La présente décision annule et remplace la décision n° 17/2006 du 29 mars 2006.

ARTICLE 2 : Monsieur Gérard LASSAYS, Directeur adjoint hors classe au Groupe Hospitalier Sud Réunion est chargé de la gestion des ressources humaines et des formations -initiale et continue- (hors personnels de direction, médicaux et d'entreprises concessionnaires) et dispose pour ce faire, d'une délégation de signature dans le domaine de compétences ci-dessus indiqué.

ARTICLE 3 : La délégation de signature ainsi donnée à Monsieur Gérard LASSAYS comprend notamment les actes et décisions suivants :

- ↪ gestion des crédits budgétaires affectés aux ressources humaines ;
- ↪ établissement et production des justificatifs d'éléments de paie ;
- ↪ gestion des recrutements des personnels titulaires et non titulaires ;
- ↪ gestion des carrières des personnels titulaires ou non, dans leurs diverses positions administratives, du recrutement à l'admission à la retraite ou à la fin de contrat ;

- ↪ gestion de l'évaluation et des notations des personnels ;
- ↪ préparation et tenue des instances suivantes : CTE, CHSCT et CAPL.
- ↪ gestion de la politique des formations –initiale et continue-, mise en œuvre opérationnelle ;
- ↪ gestion des conflits réglés notamment : les grèves, en étroite liaison avec le directeur ;
- ↪ gestion des actions disciplinaires à l'exception des décisions finales de la compétence exclusive du Directeur ;
- ↪ gestion du contentieux concernant les ressources humaines ;

ARTICLE 4 : En cas d'absences simultanées du Directeur et du Directeur adjoint chargé des finances M. LASSAYS reçoit délégation de signature pour les opérations portant sur les emprunts et autres produits financiers.

ARTICLE 5 : Dans le cadre de la présente délégation, Monsieur LASSAYS fera précéder sa signature de la mention :

**Pour le Directeur et par délégation,
Le Directeur Adjoint.**

ARTICLE 6 : Monsieur LASSAYS référera des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente délégation.

ARTICLE 7 : La présente décision prend effet à compter de sa signature et ce jusqu'à nouvelle décision.

Fait à Saint-Pierre le 14 mai 2007

Le Directeur par intérim,

Alex LYSANDRE

Diffusion et publication :

- intéressé
- conseil d'administration
- receveur
- recueil des actes administratifs
- affichage
- classement à la direction générale